

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département, à limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	5 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

## LA SEMAINE

### EN FRANCE

#### Les élections cantonales. — L'affaire Rochette

Comme les élections législatives, celles pour les Conseils généraux se sont faites avec un calme complet, qui n'est pas de l'indifférence, ainsi que prétendent les réactionnaires, car le suffrage universel ne se désintéresse nullement du choix de ses mandataires, pas plus dans les assemblées départementales qu'à la Chambre.

Seulement, la plupart du temps, les ennemis de la République n'osent plus engager la lutte dans des batailles perdues d'avance pour eux, et ils ne se risquent plus à tenter la fortune des scrutins populaires.

Leur disparition du combat lui enlève le caractère de violence aiguë que l'on a constaté à d'autres époques. Les électeurs ont à exercer leurs préférences entre les candidats républicains.

Aussi, le résultat était-il prévu d'avance, et les élections ont-elles, une fois de plus, été une éclatante affirmation des volontés républicaines du pays.

Les rares conservateurs élus n'ont pas, du reste, montré leur drapeau. Ils se sont adoucis du titre de libéraux, ce qui est une inexactitude, car le grand nom de la Liberté ne saurait appartenir à ceux qui, invariablement, l'ont détestée et proscrite quand ils étaient les maîtres.

La condamnation de M. Rochette à deux ans de prison, pour escroquerie et distribution de dividendes fictifs, ôterait tout intérêt à la commission d'enquête si elle avait été instituée pour trouver, dans ce financier, une innocente victime.

Mais là n'est pas le cas ; sa culpabilité n'a rien à voir dans la question ; il s'agit de savoir si une action gouvernementale s'est substituée à celle de la justice, et le jugement qui frappe M. Rochette ne peut naturellement pas se prononcer à cet égard.

Il semble, d'après la déposition du procureur général près la Cour d'appel de Paris, que la magistrature n'a pris aucune initiative contre M. Rochette ; sa mise en faillite a été prononcée par le tribunal de commerce ; l'arrestation est due à la préfecture de police, agissant dans la plénitude de sa responsabilité légale.

En saura-t-on davantage ? C'est fort douteux, mais, en revanche, ce qui est démontré, c'est que deux bandes de marniers d'argent et de tripoteurs d'affaires se livraient bataille.

Que dire de l'aveu de ce plaignant qui a reçu 25.000 fr. pour déposer sa plainte, et qui reconnaît n'avoir eu en sa possession aucun titre, et être simplement joueur à découvert sur des actions qu'il n'avait jamais eues ? Et il se prétendait escroqué ! On mettrait cela dans un vaudeville !

### A L'ÉTRANGER

#### L'attentat contre M. Maura. — Jean Orth

La tentative d'assassinat dont M. Maura, l'ancien premier ministre espagnol, a failli être la victime, et à laquelle il a échappé heureusement, semble l'acte isolé d'un jeune anarchiste.

Nous n'admettons pas qu'un meurtre politique ne soit point un crime, et nous ajoutons qu'il est presque toujours inutile. On peut tuer un homme, on ne tue pas les idées et les choses qu'il personnifie. César, frappé de 22 coups de poignard, a succombé, mais le césarisme lui a survécu, non seulement à Rome, mais dans le monde entier, en traversant les siècles.

D'ailleurs, dans le cas actuel, la mort de M. Maura n'aurait rien changé en Espagne. Il n'est plus au pouvoir, et sa disparition n'eût pas empêché la gravité

de la situation, à cause de l'extrême tension des rapports avec le Vatican.

Aussi, peut-on dire que cet attentat n'est pas absolument un acte politique, mais bien une vengeance à la suite de l'exécution de Ferrer. Il y a une distinction à faire. Lorsque Ferrer a été fusillé, l'Europe entière a blâmé la décision inexorable du ministère espagnol. On ne put nier que l'opinion publique générale opinât pour la clémence. M. Maura, ce jour-là a semé la haine.

L'histoire renferme probablement beaucoup d'inexactitudes, car comment peut-on découvrir la vérité dans le passé, alors que l'on a tant de peine à la savoir pour le présent ?

D'ailleurs, en réalité, l'histoire n'est écrite qu'une fois par les contemporains : c'est à travers leurs récits que la postérité retrace les événements, et les historiens successifs se copient les uns les autres. Or, que de choses sont ignorées ou travesties, même par ceux qui en furent les témoins !

C'est ainsi que l'on ne peut pas arriver à une certitude au sujet de la mort de l'archiduc autrichien qui, jadis, s'évada de grandeur dont il était laid, et qui s'enfuit en Amérique. Était-il caché véritablement sous le nom de Jean Orth ? Et cet homme n'est-il pas encore vivant après avoir pris un autre pseudonyme ? Il semble certain que ce Jean Orth était sur un navire qui fit naufrage, mais on assure qu'il en avait débarqué avant la perte du bâtiment.

La question ne présente toutefois qu'un intérêt de curiosité, sauf pour les héritiers de cet archiduc, qui voudraient entrer en possession de la succession. On s'en occupe à Vienne, où on va donner à son décès un caractère authentique par un acte de notoriété qui légalisera peut-être une chose inexacte.

Il se passe des drames et des comédies dans la famille impériale d'Autriche.

LE FURETEUR.

## LE CRÉDIT DE LA FRANCE ne craint rien

Je commence par déclarer que je ne suis pas financier pour deux sous. Si vous me sortez de mon petit budget communal, je suis le plus ignorant des hommes, mais j'ai tout de même un peu de bon sens, ce qui me permet de dire mon mot sur bien des choses, sans connaître un seul chapitre du Catéchisme des Boursiers, sans posséder le moindre diplôme pas même celui d'un commis des finances de vingtième classe. Aussi, quand je vois, comme aujourd'hui, des gens, les uns aussi ignorants que moi, les autres trop malins, se prononcer sans prendre le temps de la réflexion, et violemment, contre un projet de réformes encore en préparation, je ne peux m'empêcher de protester de toutes les forces de ma sincérité.

Les cléricaux de mon village, toujours bons Français, ne parlent plus que de la banqueroute prochaine de la République, comme en 1906 à la veille des élections. Pensez donc ! On va imposer les revenus ! Et que voulez-vous, saintes gens, que l'on impose, sinon les revenus de chacun, y compris les revenus de ceux qui en ont ?

Chez nous, c'est le baron qui mène la campagne. Il voit tout en noir, M. le baron. Ah ! si Philippe d'Orléans remontait sur le trône de France, on ne serait pas un jour de plus à la merci des ennemis du crédit public : Cochery, Caillaux, Poincaré, Clemenceau, les ministres d'hier comme ceux d'aujourd'hui, ces bandits, seraient bien forcés de rendre gorge ; les banquiers auraient carte blanche, et la rente serait sûre.

Remarquez que cet excellent gentilhomme, ce patriote pur sang, a placé depuis longtemps la plus grande partie de sa fortune dans les banques étrangères ; il a son argent en sûreté à Zurich, Bruxelles, Londres et même à Berlin. Ah ! il peut dormir tranquille il n'a rien à craindre, lui, de la réfor-

me annoncée ; il ne paiera pas un centime de plus à son pays pour les œuvres d'assistance, de prévoyance et de défense nationale. Il s'est mis à l'abri... cyniquement. Et maintenant, il claboude à perdre haleine contre la République du déficit et de la ruine, car il peut procéder à cette mauvaise besogne impunément. Seuls en pâtissent les petites gens qui suivent ses mauvais conseils et vendent leurs titres. Les fonds publics baissent : il se frotte les mains. Cet ami farouche de la rente ne demande que la dégringolade du 3 0/0 comme un vulgaire anarchiste.

Malheureusement, il y a en France pas mal d'anarchistes de sa trempe, et à leur service, car ces anarchistes d'occasion sont en même temps de puissants manieurs d'argent, des propagandistes ardents toujours prêts à marcher, s'ils y trouvent leur compte. Et c'est là le danger : cette démocratie économe qui a déjà tant souffert de l'innombrable campagne des nationalistes, contre les caisses d'épargne, ces merveilleuses banques des travailleurs, sert de nouveau de cible aux politiciens et aux agitateurs.

Je ne donnerai pas ici mon avis sur le projet d'impôt sur le revenu. C'est contre la campagne intéressée faite présentement par la coalition de tous les adversaires de la République que je m'élève ; c'est contre son injustice et sa mauvaise foi que je veux prévenir mes amis, les paysans de France.

— Puisqu'on veut toucher à la Rente, puisqu'on met en question le crédit national et qu'on prépare la faillite de l'Etat, disait l'autre jour devant moi, un des émissaires les plus actifs de notre châtelain, le fermier Mérillard, nous n'avons qu'à reprendre notre argent, à l'enfourner dans nos bas de laine, ou à le prêter à l'Eglise, que l'on a dépouillée.

— Vous divaguez, lui répondis-je ; la leçon que l'on vous fait apprendre n'a pas le sens commun. Qui donc a jamais parlé d'ébranler la rente ? J'ignore si l'impôt qui sera voté impliquera un droit, si minime qu'il soit, sur la rente, mais l'impliquerait-il, je vous demande en quoi cela pourrait diminuer une valeur, qui d'ailleurs comme toutes les autres, est soumise aux fluctuations de la Bourse. Vous possédez des revenus industriels, des titres du Crédit foncier, de nos Compagnies de chemins de fer, de nos grandes villes et aussi des titres de rente française. Lors même que tous seraient imposés n'est-il pas incontestable que ces derniers — les titres de rente française — garderaient intact le privilège qui les met hors pair, celui de l'absolue sécurité, celui de l'assurance contre toute faillite, car la rente française, c'est la France elle-même. Et ne pourrait-on pas dire d'autre part, que les détenteurs de rentes d'Etat ont eux surtout et par réciprocité, à l'égard du pays qui leur assure ces privilèges, des obligations spéciales, quand il fait appel à leur contribution pour des œuvres de progrès et d'humanité ?

— Bien dit ! s'écria en forme de conclusion notre brave garde champêtre, le vieil alsacien patriote Christman, vous avez cent fois raison, maître de l'Argentaye ; j'ai souvent entendu dire que le meilleur métier était celui de rentier. Pourquoi donc les rentiers, quels qu'ils soient, ne paieraient-ils pas, comme les camarades, travailleurs, employés, commerçants, à proportion de leur revenu, naturellement ? Moi, je suis pour la justice égale pour tous, en matière d'impôt comme pour tout le reste.

Mérillard se le tint pour dit et tourna les talons.

Jacques RURAL.

### Les premiers billets de banque

Les billets de banque ont presque toujours eu la même forme dans tous les pays, sauf en Chine. Le Céleste-Empire les utilisait long-

temps avant l'Europe. Sous la dynastie Cham — environ six cents ans avant l'ère chrétienne — le billet de banque chinois consistait en un morceau de toile de deux mètres de long. Des caractères enchevêtrés y figuraient. L'ampleur de ce billet n'était pas sans créer de sérieuses difficultés, quand il s'agissait de payer de fortes sommes.

Plus tard, les billets de banque furent imprimés sur des peaux de cerfs blancs, et toute autre monnaie fut supprimée. Un empereur en émit pour une valeur de plus de trois milliards.

Peu à peu les billets de banque furent éliminés. A l'époque actuelle, la Chine ne les utilise plus.

### La « Marseillaise » en danger

Sait-on que l'hymne fameux de Rouget de l'Isle ne devint officiel qu'en 1878 ?

Dans un récent volume de souvenirs, M. de Marcère raconte comment il avait vu la « Marseillaise » fut jouée pour la première fois officiellement, après la guerre, à l'inauguration de l'Exposition universelle en 1878.

Après les discours, la foule réclamait l'hymne. Le chef de la musique de la Garde, qui était alors Sellenick, bon alsacien, transmit les desirs des assistants à M. de Marcère, ministre de l'Intérieur, qui répliqua :

— Pourquoi pas ! Jouez la « Marseillaise ! »

Et depuis lors le chant national ne fut plus discuté. Ce fut la « Marseillaise » une fois pour toutes.

M. de Marcère eût pu rappeler que, depuis la Commune, soit depuis sept années, le parti de l'Ordre moral cherchait à faire adopter comme air national le célèbre chœur des soldats de « Faust ».

Un ministre lettré avait même résolu de demander à quelque poète bien pensant des paroles appropriées. Gounod, flatté par l'idée, ne disait pas non. Mais la victoire des 363 en décida autrement.

### Le premier prospectus

Sait-on quel est le premier prospectus qui ait été distribué dans la rue ?

Ce fut celui d'un magasin de vêtements pour femmes et enfants ; il date de 1795... On y lit qu'une dame Lisfrand, jadis Teillard, y débite, à des prix modérés « près le café de Foi », à Paris, des robes romaines à la Clio, « d'une tournure rare », des chemises grecques « d'un beau, simple et superbe effet », des « redingotes à la Thessalie dessinant la taille avec grâce » ; suit le détail des prix.

Ce prospectus ne bat point encore la grosse caisse devant les avantages de ses produits, il renseigne, sans autre.

Le prospectus moderne n'est véritablement né qu'en 1828, et il ne se présente illustré qu'en 1835. Quelles sont alors les inventions qu'il prône en termes dithyrambiques ? Le sucre de betterave, la marmite autoclave, permettant de faire son pot-au-feu en 25 minutes, les charrues, les paragrèles, les pendules à rouages, toutes les variétés de lampes, la bougie, les chandeliers, la cafetière à la morize, « permettant de faire son café tout seul », les lits élastiques, la voiture nomade, pour voyages en famille (créée par Franconi), le salon de coiffure musical, les restaurants à vingt-deux sous, les magasins de nouveautés, les agences de renseignements, les marchands de lait « meilleur et plus naturel » (déjà !), les portraits en une seule séance « très ressemblants ».

Toute l'ingéniosité de la moderne réclame commence à y faire son apparition.

## INFORMATIONS

### M. Clemenceau à Buenos-Ayres

M. Clemenceau, accompagné du ministre de France, a été reçu par M. Figueroa Alcorta, président de la République, en audience spéciale. Le président a eu, avec M. Clemenceau, une conversation d'une extrême cordialité, au cours de laquelle ce dernier a parlé de la question des droits d'auteur. M. Figueroa Alcorta a reconnu la justesse des revendications des auteurs. Il a assuré M. Clemenceau que le gouvernement argentin était animé des meilleures intentions et qu'il était disposé à présenter un projet de loi sur ce point.

Depuis son arrivée à Buenos-Ayres, M. Clemenceau est l'objet de manifestations de sympathie de la part de toute la société du monde politique et littéraire. Des fêtes et des dîners sont donnés en son honneur.

### L'Espagne et le Vatican

On annonce de bonne source, que le gouvernement espagnol a reçu la note d'ultimatum du Vatican et la dépêche de M. de Ojeda, signalant l'intransigeance du saint-siège et que M. Canalejas est résolu à ne pas céder.

La rupture est donc extrêmement probable.

Parlant d'une information du « Libéral », annonçant une prochaine rupture avec le Vatican à la suite de la réception de la note intransigeante du pape, M. Canalejas, sans rectifier ni confirmer l'information en question, a déclaré qu'en effet le gouvernement a reçu une note du Vatican disant qu'il était impossible de continuer les négociations sur la limitation des ordres religieux si le gouvernement ne suspendait pas les dernières dispositions édictées en matière religieuse.

M. Canalejas a ajouté qu'il épuiserait tous les moyens de prudence dans les négociations avec le Vatican, mais qu'il est décidé à tenir les engagements pris devant le pays.

### Le serment du roi d'Angleterre

Asith la Chambre des communes, M. Asquith a proposé la seconde lecture du projet modifiant la formule religieuse du serment royal d'accession au trône. Il dit que la formule traditionnelle est blessante pour des millions de sujets catholiques.

La loi délie déjà les sujets de toute fidélité envers un souverain catholique ; elle interdit à un catholique d'hériter de la couronne et d'occuper le trône d'Angleterre et d'Ecosse. Une autre loi oblige le souverain à être anglican. Conséquemment, le serment d'accession est une superfétation. Le serment pourrait être supprimé, mais sa suppression rencontrerait une opposition trop vive. Le gouvernement maintient donc le serment, sauf à remplacer l'attaque et la répudiation du catholicisme par une simple affirmation du protestantisme et la promesse de maintenir la succession protestante au trône ainsi conçue :

« Oui, en vérité je professe, j'atteste et déclare sincèrement et solennellement en présence de Dieu que je suis protestant fidèle et que, me conformant à l'esprit véritable des lois destinées à assurer la succession protestante au trône de mon royaume, j'observerai et maintiendrai les dites lois du mieux de mon pouvoir. »

Cette formule a été adoptée par la Chambre.

### Entraves à la Liberté du Travail

Le 19 janvier dernier éclatait à l'usine du Bimetal, à Joinville-le-Pont, une grève à propos de laquelle le parquet releva contre onze grévistes, dont M. Ingwiller, secrétaire général de l'Union syndicale des ouvriers sur métaux, les délits d'entraves à la liberté du travail, avec manœuvres et menaces.

Les poursuites devant la neuvième chambre correctionnelle à Paris ont

eu leur épilogue. Le tribunal a rendu le jugement suivant : M. Ingwiller, six mois de prison ; MM. Patoche, Bonjour, Mouroux et Janis, un mois de prison chacun ; MM. Elie Prejean et Ravier, quinze jours chacun, avec sursis, et 50 francs d'amende.

### Graby est gracié

Ainsi que nous l'annoncions dans le numéro du Journal du Lot de jeudi, au service de nos dépêches, par décret du 27 juillet 1910, le président de la République a commué en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée le 26 mai dernier par le deuxième Conseil de guerre de Paris contre le soldat Graby (Georges-Henry) du 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

### AU CHERCHE-MIDI

C'est vers quatre heures, que le soldat Graby a appris de la bouche de son défenseur, la mesure de clémence dont il était l'objet. Le jeune criminel a remercié vivement M. Henri Gérard et lui a donné l'assurance qu'il ferait tout pour se montrer digne de cette clémence, et qu'il ferait l'impossible pour racheter son crime.

Interrogé cet après-midi, l'avocat de Graby a fait les déclarations suivantes :

« Sans connaître les motifs qui ont inspiré le geste de M. Fallières, il est probable, je le crois du moins, que sa décision a été dictée par l'assurance des tares cérébrales dont furent victimes une partie des ascendants de Graby.

M. Fallières aussi a dû avoir égard à la grande jeunesse de son client. Depuis le jugement, j'avais annexé à mon dossier des certificats de médecins, des attestations de témoins et des documents qui ont été étudiés au ministère de la guerre, et qui, certainement, ont dû être d'un grand poids dans la décision présidentielle. »

### Petites Nouvelles

Un facteur nommé Louis Bergmann, employé au bureau de poste de la gare de Berlin, a détourné une somme de 50.000 marks en espèces, dont le transport lui avait été confié. Bergmann a pris la fuite.

Le Conseil supérieur du contrôle de la marine, a clos sa deuxième session, sous la présidence du sous-secrétaire d'Etat. Au cours de cette session, le Conseil supérieur a passé en revue le fonctionnement de l'administration dans les ports et établissements.

Le 13 août, doit être inaugurée à Versailles, une statue de Washington, réplique de celle de Houdon, qui a été offerte par la population de la Virginie. A la cérémonie d'inauguration, doivent assister un certain nombre de descendants des combattants de la guerre de l'indépendance.

L'abbaye de Solesmes a été adjugée au tribunal de La Flèche, moyennant 301.000 francs, plus les charges, au marquis de Juigné (Sarthe), maire de Juigné, député de la Loire-Inférieure.

On a constaté à Odessa des cas de peste. Il y a eu 3 décès.

On annonce que Mme Catherine Schumacher a institué légataire universel l'Institut Pasteur, auquel elle laisse la somme d'un million.

M. Saenz Pena, président élu de la République Argentine, a été reçu jeudi, à quatre heures, par M. Pichon, ministre des affaires étrangères.

Le couronnement du prince Nicolas comme roi du Monténégro, aura lieu au printemps de l'année prochaine. Le gouvernement ottoman a été sollicité de permettre que la cérémonie soit célébrée dans la cathédrale de Gratchanits, aux environs du célèbre Champ des Merles, dans le vilayet de Cossovo.

# CHRONIQUE LOCALE

## Les Elections cantonales

Que la réaction le prenne en riant, en blaguant, en récriminant, ce sera le même prix.

Le scrutin de dimanche a prouvé qu'elle était condamnée et qu'elle n'avait plus qu'une ressource, celle de compromettre au point de vue de la sincérité politique le candidat républicain sur lequel elle se portera.

Le scrutin de dimanche est la bonne leçon infligée à la réaction, non seulement dans le Lot, mais dans la plupart des cantons de France.

Les statistiques établies à ce sujet sont édifiantes, car au surplus, elles démontrent que les candidats réactionnaires n'osent même plus prendre l'étiquette, qu'ils arboraient il y a peu de temps encore, de royalistes, de bonapartistes, de nationalistes, etc.

Mais dans le Lot, les échecs de la réaction quoique disent nos adversaires, est des plus significatifs.

La réaction perd 5 sièges, et bien qu'elle fasse des réticences, pour ne pas dire qu'elle procède à un lâchage en règle, le siège de Puy-l'Evêque lui est bel et bien enlevé.

Les chiffres du scrutin sont éloquents ; ils affirment la volonté des électeurs de se débarrasser de ces candidats potentiels dans leurs communes qui croyaient jusqu'à ce jour n'avoir qu'à paraître pour enlever même sans lutte la victoire.

Cela se passait ainsi il y a quelques années encore ; mais aujourd'hui, il n'y a plus de serviteurs soumis aux ordres, aux caprices de hobereaux ; et s'il est quelques communes, comme Cremps, par exemple, où les hobereaux ont une influence sur les électeurs, ça ne durera pas.

Dans la grosse majorité des communes du département du Lot, les résultats sont probants : Le rétrograde jadis omnipotent ne compte plus, et s'il obtient encore quelque satisfaction électorale, c'est en raison de considérations territoriales, particulières, mais qui tendent à disparaître tout à fait.

Dans les cantons inféodés jusqu'à ce jour à la réaction, est-ce qu'on ne trouve pas la preuve d'un réveil de la conscience populaire.

Est-ce qu'on ne sent pas que là, les électeurs qui éprouvent de la contrainte, veulent s'échapper au plus vite de cette tutelle cléricale qui les étroit depuis si longtemps ?

5 cantons sont gagnés à la cause républicaine ; encore un effort et la réaction dans notre département n'osera plus, nulle part, affronter la lutte.

Mais il ne faudrait pas, et pour cela nos amis doivent se montrer vigilants, que se sentant irrémédiablement perdue, elle se glisse dans nos rangs. Cela s'est vu, cela se verra encore davantage.

Aux républicains de veiller. Pour l'instant, réjouissons-nous des résultats généraux des élections du 24 juillet et en particulier du résultat des élections dans le Lot.

LOUIS BONNET.

## Pour la deuxième fois !!

M. Combarieu père veut augmenter les frais d'élection de son fils !

Il nous envoie un huissier auquel, au préalable, il a payé 6 fr. 25 pour nous mettre en demeure d'insérer la lettre que l'on trouvera ci-dessous.

M. Combarieu père a... très bon caractère, certainement. Samedi, 22 juillet, par lettre recommandée il nous avait demandé l'insertion de la fameuse lettre et tout naturellement, nous avions donné acte à M. Combarieu père dans le numéro du *Journal du Lot* du 23 juillet, de sa missive.

Au *Journal du Lot*, nous n'avons point l'habitude de nous dérober à l'obligation de publier les réponses, même quand elles sont insignifiantes, dans le genre de celle que nous adresse M. Combarieu père, dont l'exquise courtoisie, la générosité, etc., etc., sont proverbiales dans le canton de Lalbenque.

L. B.

Ceci dit, voici, pour la deuxième fois, la lettre en question :

« Cremps, 22 juillet 1910.

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« Je vous demande, conformément

« au droit que me donne la loi, d'in-

« sérer dans le plus prochain numé-

« ro de votre Journal, la réponse sui-

« vante :

« Dans le numéro du 22 juillet,

« vous affirmez que je me tiens de-

« vant la porte de la mairie et que

« j'accompagne chaque électeur jus-

« qu'à l'urne :

« Je me tiens devant la mairie, c'est

« vrai ; mais c'est mon droit :

« Quand vous dites que j'accom-

« pagne chaque électeur jusqu'à l'ur-

« ne, je réponds que ce n'est pas

« exact, et si je dis (exact), c'est pour

« être poli.

« D' COMBARIEU père. »

## REMERCIEMENTS

Voici la lettre de remerciements adressée par M. Costes, conseiller général, aux électeurs.

Mes chers amis,

Je vous remercie bien vivement des 1184 suffrages dont vous m'avez honoré dimanche dernier. Soyez persuadés que tous mes efforts tendront à me rendre digne de cette nouvelle marque d'estime, de confiance et de sympathie.

J.-H. COSTES.

## Régiment de réserve

M. Thévenon, sous-lieutenant de réserve au régiment de Cahors, est promu au grade de lieutenant.

## Postes

M. Bonnefond (Albert), candidat militaire, est nommé facteur rural à Sousceyrac, en remplacement de M. Cancès, mis à la retraite.

## Distribution des prix

### AUX ELÈVES DU LYCÉE GAMBETTA

La distribution des prix aux élèves du Lycée Gambetta a eu lieu, hier matin, sous la présidence de M. De Monzie, Député du Lot.

La cérémonie a eu lieu à 9 h. La musique du 7<sup>e</sup> d'infanterie a fait entendre, durant la cérémonie, les meilleurs morceaux de son répertoire.

M. Houlié, professeur de philosophie, a prononcé le discours d'usage. M. de Monzie a pris ensuite la parole.

Ces deux discours ont été vivement applaudis.

Voici la liste des élèves qui ont obtenu le plus de nominations :

### PRIX D'HONNEUR

Cours spéciaux : Gabriel Fournié. Mathématiques A et B : Pierre Couzy.

Philosophie A et B : Claude Bruges.

Première A. B. C. D. : Gabriel Rosignol.

Cours spéciaux (Douanes, Contributions Directes, Enregistrement). — René Delbrel (excellence), Gabriel Fournié, Jean Réjeau, Henri Avezou, Lucien Pignet, Jean Chatenet, Georges Peyrissac.

Mathématiques A et B. — Pierre Couzy (excellence), Georges Cassan, Rémy Sarny.

Philosophie A et B. — Maurisse Péliissié (excellence), Claude Bruges, Jean Course, Pierre D'Etiveaud.

Première. — Pierre Durand (excellence), Théophile Roudayre, Gabriel Rosignol, Léopold Ganes, Louis Bonhoure, Jean Audy (prix d'honneur de composition française), René Delpech, Jean Toulouse, Yan Rougé, Maurice Chagniard, Fernand Robert, Gabriel Alazard, Edouard Audoubert.

Cours des Postes et Contributions Indirectes. — Pierre Pachent (excellence), Jean Galibert, André Delpech, François Gratiat, François Combelles.

Seconde. — Marcel Lacabane et Louis Couderc (excellence), Pierre Cazes, Fernand Labarthe, Antonin Bergon, François Conquet, Louis Labro, Daniel Dubernat, Marcel Cathary, Emile Couzi, Albert Valat.

Troisième. — Henri Gizard et Marcolin Rougeayres (excellence), René Sales, Jean Darquier, Joseph Pouget, Prosper Lestrade, Gabriel Dufour, Elie Couderc, André Laviale, Henri Labro, Raymond Marmiesse.

Quatrième. — René Delpouget (excellence), Louis Carriol, Roger Auricoste, Louis Darquier, Georges Calmon, Roger Crocy, Cyprien Salesses, Georges Marmiesse, Léon Sers, Emmanuel Nadal, Joseph Tourriol, Jean Brunet.

Cinquième. — Marcel Cazard et René Faurie (excellence), Bernard Lacaze, Fernand Salvat, Etienne Alard, Louis Alantou, Raimond Fairy, Ernest Bras, Raymond Nadal, Jean Chambran.

Sixième. — Louis Rigal et Henri Delnaud (excellence), Jean Marcenac, Jean Dulac, Gaston Lacoste, Gaston Cancès, Jacques Suquet, Maurice Martin, Marcel Cambon, Paul Dubois, Elie Calmon.

Septième. — André Mendailles (excellence), Jean Lescale, Pierre Daurensan, Fernand Pouey, Pierre Marre, François Artigue, Louis Suquet, Robert Delbos, Marcel Carle.

Huitième. — René Darquier (excellence), Gaston Malet, Jean Bertrand, Aloys Séval.

Préparatoire. — Charles Villotte (excellence), Dieudonné De Camy, Jean Darré, Jean Iches, Pierre Couailhac.

### Classe enfantine.

1<sup>re</sup> Division. — Raymonde Vidal (excellence), Jean Artigue, René Barreau, Robert Séguy, Louis Salanié, Jacques Gleye, Maurice Marcenac, Joseph Marqués, Robert Barreau.

2<sup>e</sup> Division. — André Pouey, Georges Péliissié, Jean Duché, Bernard Séguy, Bernard d'Etiveaud, Pierre Dufour.

## Mutualité scolaire

Le Conseil d'administration de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors s'est réuni le jeudi 28 juillet 1910 à dix heures du matin, au siège social sous la présidence de M. Costes, Conseiller général, président.

Le Conseil a examiné avec soin les demandes de secours qui se sont produites au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 1910 et a accordé aux sociétaires malades des secours dont le total s'élève à la somme de 101 francs. M. Devès, propriétaire à St-Médard-Catus, membre honoraire perpétuel, qui s'est déjà libéré de sa cotisation depuis longtemps, a renouvelé à la « Mutualité scolaire » un don de 50 francs pour l'exercice 1910. Le conseil lui adresse ses plus vifs remerciements et il espère qu'un si bel exemple de générosité aura des émules parmi les personnes qui s'intéressent à la « Mutualité scolaire ».

Conformément à l'article 26 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898 l'Etat a accordé cette année une subvention de 2056 francs. Cette somme sera répartie par les soins du trésorier entre les sociétaires possesseurs d'un livret individuel de retraite et chacun d'eux y trouvera un sérieux avantage.

Nota. — Les Instituteurs et les Institutrices qui n'ont pas encore versé le 2<sup>e</sup> trimestre 1910 ou les trimestres antérieurs sont priés d'en envoyer, sans retard, le montant à M. Calmette instituteur, trésorier 9 place Thiers, Cahors.

## Concours de tir

Le concours annuel entre les élèves de la Société scolaire de tir du cours complémentaire de Cahors, rue du Lycée, a eu lieu mercredi 27 juillet.

M. le Colonel du 7<sup>e</sup> ; M. le Maire de Cahors ; M. l'Inspecteur d'Académie, M. l'Inspecteur primaire ; M. Sers capitaine en retraite, président de la Société ; M. Teyssonnières, trésorier ; M. Périé, secrétaire ; M. Vidal, directeur de l'école, honoraient le concours de leur présence.

Les élèves ont exécuté les tirs sous la direction de M. Aldhui adjudant au 7<sup>e</sup> et de M. Rajade, directeur de tir de la Société.

M. le Colonel Reibell a félicité les tireurs et leur a donné des conseils en vue de leur préparation au brevet d'aptitude militaire. Il a ensuite distribué les récompenses aux élèves. (Livrets de caisse d'épargne, ouvrages classiques, médailles et diplômes).

1<sup>re</sup> Section : 1<sup>er</sup> prix : Bessac ; 2<sup>e</sup> Pommier ; 3<sup>e</sup> Garrigou ; 4<sup>e</sup> Delbru ; 5<sup>e</sup> Cabanes ; 6<sup>e</sup> Couderc ; 7<sup>e</sup> Coustillas ; 8<sup>e</sup> Parazines ; 9<sup>e</sup> Bonnet E. ; 10<sup>e</sup> Planacassagne.

2<sup>e</sup> Section : 1<sup>er</sup> prix : Gibert ; 2<sup>e</sup> Germain ; 3<sup>e</sup> Baudel ; 4<sup>e</sup> Delmas ; 5<sup>e</sup> Verines.

## Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Le Syndicat met en distribution ces jours-ci son nouveau petit Guide.

Cette brochure renferme une notice sur le Quercy, illustrée de quatorze vues inédites des sites et monuments. Une page est réservée à la correspondance. Le Guide peut être envoyé par la poste au même prix qu'une carte postale ordinaire. La Compagnie d'Orléans a honoré cette publication d'une subvention de 200 fr. Une lettre du Directeur de la Compagnie apprécie dans les termes suivants la nouvelle brochure : « Je suis heureux de vous adresser nos compliments sur la bonne présentation de ce document tant comme texte que comme illustrations ».

Le Syndicat espère que les touristes ratifieront ce jugement et viendront de plus en plus nombreux admirer les merveilles qui sont à nouveau rappelées à leur attention et à leur goût éclairé.

## Société d'Agriculture du Lot

La Société d'agriculture du Lot se réunira mercredi 3 août à dix heures du matin, rue du Lycée, à Cahors.

### Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal ;
- 2<sup>o</sup> Présentation et admission de nouveaux membres ;
- 3<sup>o</sup> Communication de M. Delbreil, sur la vinification ;
- 4<sup>o</sup> Communications diverses.

### Conférences agricoles

M. le colonel du 7<sup>e</sup> de ligne a fait organiser des conférences d'agriculture pour les militaires du régiment, cela dans le but de les documenter sur les cultures commerciales de la région.

Ces réunions sont faites dans des conditions particulièrement intéressantes. M. le lieutenant Massoubre, d'après les instructions du colonel, dresse le programme : auditions musicales, monologues et pièces par les artistes du régiment, concert par la musique, encadrent très agréablement la conférence.

M. Tuzet, Inspecteur commercial de la Compagnie d'Orléans, a traité les sujets ci-après : 1<sup>o</sup> Avantages du retour à la terre. Les cultures marai-

chères à faire commercialement et la flore culture de la région.

Les prochaines conférences seront faites sur les sujets suivants : Les cultures fruitières, taille des arbres fruitiers, exportation des produits, organisation de la vente.

Quelques excursions seront faites dans les environs de Cahors en vue d'étudier les cultures faites particulièrement dans la vallée.

Enfin, un musée de documents, modèles d'emballages est à la disposition des militaires désireux de s'instruire.

La présence de nombreux auditeurs à ces réunions démontre bien que le grand intérêt que le colonel apporte à l'éducation économique des militaires est apprécié et qu'ils sont empressés à en profiter.

## Deuxième congrès international de l'Enseignement primaire

Le deuxième congrès international de l'Enseignement primaire aura lieu à Paris les 4, 5, 6, 7 août 1910, à la Sorbonne.

Le congrès comprendra : 1<sup>o</sup> les délégués des Fédérations affiliées au Bureau international (Allemagne, Angleterre, Autriche, Bohême, Bulgarie, Espagne, France, Hollande, Suède, Suisse).

2<sup>o</sup> les délégués des associations amicales d'institutrices et d'instituteurs adhérentes à ces fédérations.

Les membres de l'Enseignement à tous les degrés peuvent y prendre part en qualité d'auditeurs avec droit d'assister aux réceptions et excursions. Le prix de la cotisation est de 5 fr. Envoyer les adhésions à M. Courrèges, 2, rue Langlier-Renaud, La Plaine St-Denis (Seine).

Le Secrétaire de l'A. du Lot, L. SAINT-MARTY.

## Commission des Fêtes du 23 et 24 juillet

La Commission des Fêtes de Cahors des 23 et 24 juillet, prie les personnes qui ont encore des factures à présenter, de bien vouloir les produire immédiatement à M. Gustave Barreau, professeur du musique, trésorier des Fêtes, Boulevard Gambetta à Cahors, jusqu'au Lundi soir 1<sup>er</sup> août, dernier délai, la Commission devant se réunir à cette date pour arrêter définitivement les comptes des Fêtes de 1910.

### La Commission.

### Simple police

Les audiences de vacation du tribunal de simple police auront lieu le 12 le août et le 14 septembre.

### Concerts publics

Les musiciens du 7<sup>e</sup> d'infanterie partant en congé de 8 jours, congé bien mérité, les concerts militaires n'auront donc pas lieu dimanche 31 juillet et jeudi 4 août.

## ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

### du 23 au 30 Juillet 1910

#### Naissances

Soulié Raymonde-Marie-Louise, à Bé-gous.  
Bru Raoul, rue de la Halle, 6.  
Maury Abel-Lucien, rue du Château du roi, 15.  
Lescale Jeanne-Félicie-Justine, rue du Four-St Barbe, 12.  
Gagnayre Suzanne-Françoise-Louise, rue Labarre, 37.  
Gagnayre Andrée - Eugénie - Emille, rue Labarre, 37.

#### Publications de mariages

Monjoulet Jean-Marie-Raymond, sergent rengagé au 7<sup>e</sup> de ligne et Laymarie Marie-Gabrielle, institutrice. Besse Jean, cultivateur et Bégnagne Marie s. p.  
Laparra Frédéric, fondé de pouvoirs de perception et Pezet Marguerite-Jeanne-Louise s. p.  
Fangereau Auguste-Jean-Baptiste, adjudant au 7<sup>e</sup> de ligne et David Jeanne Gabrielle s. p.

#### Mariage

Gisbert Maurice-Edmond, avocat et Cambornac Jeanne-Marie-Louise-Adrienne s. p.

#### Décès

Ginibre Marie s. p. épouse Boudet, 61 ans, aux Junies.  
Langlade Henri, 23 mois, rue Labarre, 40.  
Deval Louis, cultivateur, 66 ans, à Pechagal.  
Garrigues Marie, épouse Valette, s. p. 56 ans, rue de la Croix à Cabessut.  
Vidal Marie, veuve Courdresses, 82 ans, rue des Soubirous, 26.  
Alazard Basile, cultivateur 64 ans, à Seret Léraudie.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 29 juillet, 1 h. 48 s.

### Terrible drame

Une dépêche de Cologne annonce qu'une femme de 53 ans a étranglé

sa fille et ses trois petites-filles et qu'elle s'est pendue ensuite.

## En l'honneur de l'ambassadeur d'Espagne

M. Pichon a offert un déjeuner d'honneur à l'ambassadeur d'Espagne qui quitte Paris ; tous les ministres assistaient à ce déjeuner.

## L'affaire Rochette

La Commission d'enquête sur l'affaire Rochette a entendu ce matin M. Prévot, directeur du Petit Journal. M. Prévot a expliqué son entrevue avec MM. Yves Durand, Gaudrion, avant le dépôt de la plainte portée par Piche-reau contre Rochette.

## Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 30 juillet 9 h. m.

## Epidémie à Laval

L'épidémie de fièvre cérébro-spinale qui sévit à Laval, augmente. Il y a actuellement 70 fantassins à l'hôpital.

## Dégradation de Graby

Le « Journal » annonce que la dégradation du soldat Graby aura lieu à la caserne des Toullois.

## Au Maroc

Des indigènes arrivant de Marnia annoncent que les Marocains ont attaqué près de Marchica une reconnaissance espagnole. Trente espagnols ont été tués ; les Marocains ont abandonné 60 morts et de nombreux blessés.

## AGENCE FOURNIER.

## CHANGEMENT

### de

### DOMICILE

Depuis le 20 Juin, le CABINET DE CONSULTATIONS de

## M. MAURY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

## Arrondissement de Cahors

### Lalbenque

M. Guilhem adresse la lettre suivante à ses électeurs :

Lalbenque, le 28 juillet 1910.

Mes chers amis, Aux 977 indéfectibles républicains qui ont affirmé sur mon nom leur foi démocratique j'adresse mes plus vifs remerciements. Je leur dois aussi des félicitations : ils sont demeurés fidèles au drapeau en dépit de la campagne scandaleuse et perfide que la réaction huppée a menée contre nous tous.

Nous sommes vaincus une fois encore à l'heure précise où la logique et le bon sens devaient suffire à assurer le succès.

Plus que partout ailleurs la « Méthode Nouvelle » a produit ici ses déplorables résultats.

Par la main ouverte aux éternels et irréconciliables ennemis de la République, on arrive fatalement à livrer les places qu'on avait conquises et à rendre impossible l'assaut de celles qui résistent.

Victimes de la Méthode, ayons le simple courage de la dénoncer et de la fâtrier.

Sans amertume et sans regrets personnels, je continue à vous appartenir, mes chers amis, et à crier de plus fort avec vous : Vive la République.

Louis GUILHEM,

Maire de Lalbenque, Officier de l'Instruction publique.

### Lauzès

Victoire républicaine. — Le beau succès obtenu par notre ami, M. Durand, élu dimanche, conseiller d'arrondissement de Lauzès, a dépassé les prévisions.

C'est un triomphe qu'il a obtenu.

Où étaient-ils les adversaires qui tentèrent de le « tomber » il y a quelques années ?

Disparus, évanouis. Autour de M. Durand se sont groupés tous les électeurs qui ont conscience que M. Durand a toujours fait son devoir de démocrate.

On ne saurait assez se féliciter du résultat du 24 juillet qui est en même temps que le triomphe de la cause républicaine, l'écrasement de la réaction.

### Blars

Passage de troupes. — La jolie petite commune de Blars, a reçu, vendredi dernier, 140 soldats du 23<sup>e</sup> d'artillerie et 11 officiers.

Le colonel était logé au presbytère et les autres officiers chez les notables propriétaires de la commune.

Quant aux sous-officiers et soldats, ils étaient logés chez les divers propriétaires de la localité.

Disons tout de suite, que la population a fait une réception enthousiaste au détachement qui a passé une journée à Blars.

Les officiers étaient servis à l'hôtel Delfau. Ils ont déclaré, avant leur départ, être très satisfaits du service et des menus.

### Limogne

Succès républicain. — On disait, on répétait que notre canton ne se débarrasserait pas de la tutelle cléricale qu'il subissait depuis longtemps.

La preuve est faite aujourd'hui que ce résultat était facile à obtenir.

Le jeune et sympathique maire de Limogne a réalisé ce que d'aucuns appelaient un tour de force : la réaction est définitivement chassée du canton.

Bien mieux, elle n'a pas voulu, osé devrions-nous dire, se jeter dans la lutte : elle connaissait le sort qui l'attendait.

Le canton de Limogne est aujourd'hui libéré de toute omnipotence cléricale : ses représentants sont des républicains.

Bravo, Limogne !

### Calvignac

Syndicat agricole des producteurs de fraises. — Les membres du syndicat agricole des producteurs de fraises sont convoqués de nouveau pour le dimanche 31 juillet, à sept heures du matin.

En raison des décisions importantes à prendre et des questions à traiter, la présence de chacun est indispensable.

### Luzech

Conseil d'arrondissement. — Les électeurs du canton de Luzech ont à procéder au scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement.

Le ballottage créé dimanche par la manœuvre de quelques réactionnaires donnera, malgré tout le résultat attendu, c'est-à-dire l'élection du candidat républicain, M. Pons.

Grâce au désistement loyal et spontané du ferme démocrate qu

blancs, mes sincères remerciements. Vous m'avez donné votre confiance. Je vous en remercie. Vous pouvez être persuadés que tous mes efforts tendront non seulement à la mériter, mais encore que je ne cesserai un instant d'assurer, dans la mesure de tous mes moyens, la justice et la concorde dans notre beau canton, persuadé que c'est là le seul moyen de faire aimer et respecter le drapeau du grand parti dont vous m'avez confié la garde.

Merci donc, mes chers électeurs, et sans nous griser du succès, mettons-nous hardiment à l'ouvrage aux cris de : Vive la République réformatrice ! Vive le canton de Puy-l'Évêque !

Docteur ROUMA,  
Conseiller général du Lot.

PUBLICATIONS PIERRE LAPITTE ET C<sup>ie</sup>

## Fermes & Châteaux

Sommaire du N° du 1<sup>er</sup> Août 1910  
1<sup>er</sup> prix de Crémendel.  
Château de Meillant.  
Au grand air, par Canisset-Carnot.  
Le trotting en France.  
Honorola gagnante du prix du Président de la République.  
Les concours des roses de Bagatelle.  
Au golf de Paris.  
Les messagers de l'air.  
Les concours agricole de Paris.  
Les chiens au Coars-la-Reine.  
La vie pratique.  
Carnet de « Fermes et Châteaux ».

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

M. Loubet, sénateur du Lot, élu conseiller général, adresse aux électeurs du canton Ouest de Figeac, les remerciements suivants :

Chers électeurs,

Le 24 juillet, vous avez sur mon nom approuvé d'une manière éclatante, le programme des réformes du parti radical et radical-socialiste.

Par 1775 suffrages sur 1873 votants, vous m'avez, pour la seconde fois, confié le mandat de conseiller général.

Merci à mes nombreux amis de cette bonne ville de Figeac et de ces excellentes communes rurales, du dévouement et de la confiance qu'ils ne cessent de me témoigner.

Connaissant vos besoins et votre attachement aux principes républicains vous trouverez toujours en moi un défenseur énergique de vos intérêts cantonaux et de vos doctrines politiques.

Vive la République.

J. LOUBET,  
Sénateur  
Conseiller général du Lot.

M. Bécays, député du Lot, élu conseiller général, adresse aux électeurs du canton Est de Figeac, les remerciements suivants :

Mes chers concitoyens,

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée de nouveau en me donnant mandat de vous représenter à l'assemblée départementale.

Vous vous êtes ainsi prononcés sur mon attitude politique, vous avez nettement indiqué votre désir de progrès et de réformes, et approuvé mon programme relatif aux intérêts de ce canton.

C'est un nombre imposant de suffrages que vous avez voulu donner à l'ami en même temps qu'à républicain. Aussi suis-je profondément touché de cette manifestation de sympathie.

Ayez l'assurance que je ne faillirai pas à la nouvelle tâche qui m'incombe et que, fort de votre estime et de votre confiance, j'aurai à cœur de ne rien négliger en vue de contribuer, dans la mesure de mes forces, à l'avènement et à la prospérité de notre région.

Vive la République démocratique et sociale !

L. BÉCAYS,  
Député du Lot.

Nouveau confrère. — Un nouveau journal est créé à Figeac : c'est la *Quinzaine du Quercy*, revue agricole, commerciale et industrielle, paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois ; M. Gaston Godofe en est le directeur.

Nous adressons à notre nouveau confrère une cordiale bienvenue.

### Cahus

On nous écrit :

Le *Journal du Lot* a publié qu'un pigeon voyageur ayant été trouvé dans notre commune, c'était le maire de Cahus qui en avait avisé notre sympathique sous-préfet, M. Marty.

C'est pas M. le Maire de Cahus, mais M. le maire de Cahus qui a avisé M. le Sous-Préfet.

### Aynac

Belle victoire républicaine. — J'ai annoncé ici même et à plusieurs reprises la grande victoire républicaine que nous préparait les électeurs du canton de Lacapelle, et principale-

ment les électeurs d'Aynac Elle a été complète.

Disons tout d'abord que cette éclatante manifestation de sympathie républicaine envers M. Vayssières n'est que la tardive réparation d'une grande injustice, que les électeurs avaient à cœur de réparer et qui était due à une infâme machination ourdie toujours au nom de Dieu par notre deservant.

Quoique n'étant pas dans mon naturel de péjorer les vaincus et que je le réprouve même, qu'il me soit permis cependant, en étalant ici mes impressions de les faire suivre de quelques commentaires.

Le comte de Toulouse et les quelques acolytes qui lui restent dévoués, se rappelleront-ils mes prédictions, alors que nageant dans la joie d'un succès relatif, sans nul respect des opinions contraires, ils élançaient la soif de leur orgueil dans des manifestations ridicules et par toutes sortes de brimades envers les républicains.

Nous sentîmes alors la main d'un vil despote s'appesantir sur nous ; Pourtant sans le vouloir rien ne servait mieux notre cause que son omnipotence et dès les premiers jours je lui prédis qu'elle s'écrulerait bien vite. J'ai été bon prophète.

A quoi lui ont servi ces écrits mensongers, tant de poignées de main, tant de saluts trompeurs : on les lui a rendus pour compte.

Que pense-t-il de ses articles de journaux où il exhalait tout son mépris pour nous et annonçait notre débâcle : il exultait alors qu'un correspondant maladroît, mais surtout mécontent sous le voile de l'anonymat, nous accablait de ses attaques.

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Nous avons allègrement franchi ce mauvais pas. Ce n'est pas le mécontentement d'un seul fessant-ils même de vous trois, qui pouvait, parmi nous, semer le désaccord et enrayer l'élan démocratique. Nous avons pour nous la conscience du droit et du devoir accompli et rien ne fera dévier notre ligne de conduite, c'est ce qui fera notre force.

Ce n'est pas par l'intimidation et la menace que nous avons conduit les électeurs à l'urne. Ce n'est pas à l'encre rouge et pour le reconnaître que nous avons inscrit sur les listes à côté du nom de Lacarrière : Philippe d'Orléans, Philippe VII, Philippe VIII, etc. etc.

Je ne m'y trompais pas, c'est bien comme je le disais dans mon dernier article, que le sieur Lautrec comprend cette liberté qu'il réclame à grands cris.

Il avouera, j'espère, lui qui est doux et humble de cœur que pour arriver à un pareil résultat, ce n'était pas la peine d'aller patagner dans les chemins boueux de la commune, pour y jouer le rôle de distributeur automatique de billets et de professions de foi au nom de Lacarrière. Les électeurs aujourd'hui comprennent ce qu'ils ont à faire. Ils désirent la liberté mais pas à sa façon.

Comprendra-t-il maintenant ce qui lui reste à faire, nous osons l'espérer, sinon on pourrait bien le lui imposer d'office.

Léon CADIERGUES.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Les républicains de Gourdon sont enfin heureux de pouvoir dire que leur canton est débarrassé de tout élément clérical, libéral, nationaliste.

Bien avant l'élection du 24 juillet, le parti républicain était sûr du triomphe que la réaction également prévoyait.

La réaction n'osa pas affronter la lutte : c'eût été pour elle un échec formidable, un écrasement.

Le sympathique adjoint au maire, M. Danlac, ne pouvait que réunir sur son nom les suffrages de tous les démocrates du canton, et comme les démocrates sincères sont chez nous, la grosse majorité, c'était l'élection assurée du candidat radical.

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire, disent les cléricaux dépités par l'échec : c'est vrai, mais le triomphe n'est-il pas plus grand lorsque les adversaires refusent de participer à la lutte ?

Dans tous les cas, la réaction a été battue, bien battue et le canton de Gourdon est débarrassé de la réaction.

C'était le seul but à atteindre : et ce but est atteint.

### Martel

École primaire supérieure. — Résultats du concours d'admission à l'École normale de Cahors.

Notre école présentait 5 candidats ; tous les 5 ont été admissibles et se sont classés définitivement comme suit :

Liste primitive. — Capis Alban, n° 1 ; Beignet André, n° 7 ; Queille Baptiste, n° 8.

Liste supplémentaire. — Maury Félix, n° 1 ; Villadiet Pierre, n° 3.

Ce brillant résultat fait le plus grand honneur à ces élèves, à leurs maîtres dévoués dont l'éloge n'est plus à faire et à notre excellent directeur. C'est la meilleure preuve de la valeur de l'enseignement donné dans notre école.

## St-Germain

Conseil d'arrondissement. — Le succès du jeune et sympathique docteur Sahut a été salué par de vives acclamations.

Tous les républicains se sont fait une fête de féliciter le jeune élu contre lequel la réaction n'avait pas osé affronter la lutte.

C'est un beau triomphe pour le parti républicain, dans le canton de St-Germain que l'on disait divisé et où s'agitaient quelques éléments rétrogrades.

On voit l'importance qu'ont ces éléments-là : la place est nette aujourd'hui, mais non pas pour la réaction qui est bien battue et même anéantie.

## Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

#### FUMEL

Sous les auspices de la Ligue des Droits de l'Homme, une conférence aura lieu dimanche 31 juillet à 4 h., dans la salle Delluc, par M. Béjambes, professeur de l'Université.

Sujet : Les Droits de l'Homme ; La Ligue et son but.

#### Conseil municipal

Séance du 23 juillet 1910

Président M. Cabanes. 12 conseillers sont présents. M. Lescoul est nommé secrétaire. Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

En ce qui concerne la délibération prise pour la construction du chemin de Pons, M. Caillaud demande au Maire s'il n'y aurait pas lieu d'annuler la délibération du 9 juillet 1910, qui contenait des réserves sur l'entretien du chemin. Le Maire dit qu'il y a lieu de la laisser telle qu'elle a été prise. Procès-verbal adopté.

Règlement abattoir. — Le Maire engage M. Caillaud, qui a étudié ce règlement à faire les observations qu'il croira nécessaires.

M. Caillaud donne lecture de ce règlement, qui autorise les bouchers à pratiquer l'abatage la nuit, à condition d'avoir l'autorisation du Maire, et moyennant une certaine rétribution au profit du surveillant. M. Caillaud demande quel sera le montant de cette rétribution. Le Conseil la fixe à un franc par tête.

M. Caillaud soulève une objection relative à l'application de l'art. 10, qui ordonne aux bouchers d'enlever les issues et le sang tous les jours, et demande comment pourront faire les bouchers pour se débarrasser de ces débris. Le Maire dit qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper et engage le Conseil à approuver cet article tel quel. Adopté.

M. Caillaud fait aussi une observation en ce qui concerne l'art. 23, qui dit que si un échaudoir ou un treuil commun à deux bouchers ont été occupés par les deux dans la même journée, le lavage de la place devra être fait par le dernier occupant. Après une longue discussion et malgré les instances répétées du Maire, qui engage le Conseil à ne pas modifier cet article, le Conseil dit que cet article sera ainsi rédigé : Lorsque un échaudoir ou un treuil commun à deux bouchers, auront été occupés par les deux dans la même journée, le lavage se fera successivement par chacun des bouchers.

M. Caillaud présente aussi une observation en ce qui concerne l'art. 23, qui dit que toute querelle, bruit, etc. pourra donner lieu à l'expulsion de l'abattoir du boucher pour une durée déterminée par le Maire, sans préjudice des poursuites devant les tribunaux. Après discussion, il est décidé que l'expulsion sera supprimée et que les faits ci-dessus ne pourront donner lieu qu'à des poursuites devant les tribunaux.

L'arrêté est ensuite adopté.

Reconstruction de l'abattoir. — Le Maire prie M. Duron de donner connaissance au Conseil des plans et devis de l'abattoir. Ce plan a été examiné par les conseillers avant la séance, le montant des dépenses s'élève à 34 500 fr. 97.

Le Maire engage donc le Conseil à voter les ressources nécessaires.

M. le Maire estime que pour gagner l'emprunt que la commune est dans la nécessité de faire, pour faire face à cette construction, il y a lieu de créer des impôts nouveaux.

Ces impôts seraient de 6 centimes 1/2. Cette proposition est fortement soutenue par M. Dumaux.

M. Lescoul, au contraire la combat, et explique au conseil, qu'il a vu l'accusation sous la présidence de M. Rouffé, de lire une circulaire qui permettait aux municipalités, pour la construction d'un abattoir de gager l'emprunt, avec les produits de l'abattoir, et il estime que l'on pourrait agir ainsi dans la circonstance. Du reste avec les chiffres qui figurent au dossier, la défense pourrait être facilement couverte. Le maire combat cette proposition, sous prétexte, qu'aucune société, Crédit Foncier ou autres, ne voudra prêter sur cette garantie.

M. Lescoul, explique que rien n'empêche d'essayer d'agir ainsi, et que si l'on peut réussir, il ira de l'intérêt de tout le monde, surtout des contribuables.

A ce moment arrive le conseiller Bouysou, qui engage le conseil, puisque il a voté les projets et devis de l'abattoir à voter la somme nécessaire pour la construction et à voter par suite de nouveaux impôts.

Après une vive discussion, le Conseil décide que la commission des finances se réunira mardi soir pour examiner la proposition de M. Lescoul. A l'issue de cette séance, s'il y a lieu, il sera rédigé par M. Lescoul une lettre pour le Préfet, pour lui soumettre la proposition faite par lui et lui demander si l'on peut agir ainsi et le conseil renvoie la suite de la

discussion de cette question à samedi soir 30 courant.

La séance publique est levée à 11 h. 1/2 et le conseil se réunit en comité secret.

## Succès scolaire

Dans la liste des candidats reçus au concours des Ecoles Normales du Lot, nous sommes heureux de relever le nom de M. Delrieu, élève du cours complémentaire de Fumel.

M. Delrieu a été reçu avec le numéro 2.

Nous adressons au jeune lauréat nos plus vives félicitations, ainsi qu'un sympathique directeur de notre école, M. Favières et à ses dévoués collaborateurs.

## Libros

Les grands championnats de tir organisés à Libos par la fédération du Lot-et-Garonne, sous les auspices de la Société Nationale de tir donneront cette année à nos fêtes un éclat tout particulier.

La commission des fêtes, sous la présidence de M. Delfariel, s'occupe avec une loyale activité de tous les détails de l'organisation. Concours de tir régional, départemental et individuel sont pourvus de lots très importants.

Vingt sociétés sont déjà inscrites, de nouvelles adhésions sont attendues pour le 31 juillet.

Le Banquet, qui sera présidé par MM. Leygues, député et ancien ministre, Balhomme, sénateur, Calmel-Coulaud, Dulié, les délégués des ministères de l'Intérieur et de la Guerre, M. Jaquin, directeur des usines de Fumel etc. a, dès maintenant, groupé de nombreux adhérents ; et nous rappelons que les inscriptions seront reçues jusqu'au 5 août par MM. Marnié, vice-président de la fédération, Delmas, receveur-buraliste à Libos. Le prix du banquet est fixé à 3 fr., joindre 0,10 pour les cartes demandées par la poste.

Pour les fêtes nautiques, le Comité s'est assuré du concours de l'aviron Villeneuvois, l'aviron Agenais, l'aviron Cadurcien, les courses seront terminées par un concours d'embarcation pavoisées et fleuries, doté de nombreux prix, auxquels pourront prendre part tous les bateaux de la région. Les inscriptions pour ce concours seront reçues jusqu'au 7 août chez M. Delfariel à Libos.

Les illuminations électrique ou à giorno, le feu d'artifice, le bal champêtre prouveront le désir des habitants de Libos de recevoir dignement les nombreux visiteurs qui, ce jour-là se réuniront dans leur localité.

## Bibliographie

### Collection des Guides Conty

#### ÉDITION FRANÇAISE

GUIDES POUR LA FRANCE  
Paris en poche, 2 fr. ; Environs de Paris, 2,50 ; Normandie, 3,50 ; Bretagne, 3,50 ; Bords de la Loire, 3 fr. ; Réseau du Nord, 3 fr. ; Réseau de l'Est, 3 fr. ; Réseau de l'Etat (Lignes du Sud-Ouest), 3 fr. ; Le Centre, 3 fr. ; Pyrénées et Sud-Ouest, 3,50 ; Algérie-Tunisie, 5 fr. ; Dauphiné, 3 fr. ; De Paris à Marseille et à Cette, 3,50 ; Méditerranée et Corse, 3,50 ; Vichy en poche, 1,50 ; Aix-les-Bains, 1,50 ; Les Reines de Bretagne, 1,50 ; Rouen et le Havre, 1 fr. ; Evian-les-Bains, 1 franc.

#### GUIDES POUR L'ÉTRANGER

Belgique, 3 fr. ; Hollande, 3 fr. ; Luxembourg, 1,50 ; Bruxelles, 1 fr. ; Anvers, 1 fr. ; Ostende, 1 fr. ; Spa, 1 fr. ; Espagne-Portugal, 7,50 ; Suisse, 5 fr. ; Italie, 6 fr. ; Sicile, 1,50 ; Londres en poche, 3 fr. ; Bords du Rhin, 3 fr. ; Forêt Noire, 3 fr. ; Illes Anglo-Normandes, 1 franc.

#### ÉDITION ANGLAISE

Pocket-Guide to Paris, 2/6 ; Environs of Paris, 1/6 ; Paris to Nice, 2/6 ; Belgium, 2/6.

#### PLANS PRATIQUES CONTY

La Clef de Paris, 1,25.

#### CYCLO-TOURISTES

Publiés sous le patronage du Touring-Club de France

Le Cyclo-Touriste sur la Côte d'Azur, 2 fr. ; Le Cyclo-Touriste en Algérie, 2 fr. En vente partout. — Envoi contre mandat ou bon de poste adressé à l'Administration des « Guides Conty », 37, rue Bonaparte, Paris (6<sup>e</sup>).

#### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 30 juillet  
Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen, et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

#### PARTIE LITTÉRAIRE

A. Laborde-Milaa, la Fortune d'un mot. — Ernest Archdeacon, pourquoi je suis devenu espérantiste. — Marius-Ary Leblond, l'Enfance orpheline de Pierre Desrades (I). — Docteur Marcel Labbé, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, la Sur-alimentation et ses dangers. — Jeanne Perdril-Vaissière, poèmes. — Frantz Fauck-Brentano, à travers l'histoire : Le Duc de Broglie. — A. Colson-Blanche, la Pluie. — L. Pervinquier, chronique scientifique.

Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue des revues françaises et étrangères. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie musicale. — La Vie pratique et médicale. — Chroniques agricole, sportive et financière.

#### PARTIE ILLUSTRÉE

A travers l'histoire : le duc de Broglie, de l'Académie française. — Actualités : M. Geoffroy, nouvel ambassadeur de France à Madrid. — M. le général de Beyllé, commandant la 5<sup>e</sup> brigade coloniale, à Saïgon, qui s'est noyé accidentellement dans les rapides de Mékong, le 16 juillet 1910. — M. Piquié, inspecteur général des colonies, nommé gouverneur de Madagascar, en remplacement de M. Au-

gaigneur. — M. Maura. — L'ancien sultan du Maroc, Abd-el-Aziz, assistant à un vol d'aéroplane à Marseille.

Mission anglaise à Paris : Le marquis de Northampton, chef de la mission anglaise chargée de notifier au Président de la République l'avènement du roi Georges V, conduit à l'Élysée par M. Mollard, introducteur des ambassadeurs. — Les membres de la mission anglaise quittant le ministère des Affaires étrangères.

Inauguration du Musée de Balzac : le buste de Balzac. — Le cabinet de travail de Balzac : reproduction d'une statue en marbre, faite à Milan en 1837. — Inauguration à Paris, rue Raynouard, le 16 juillet, du Musée Honoré de Balzac : Mlle Leconte, de la Comédie-Française, lisant un poème à la gloire de Balzac. — Un coin favori du jardin de Balzac où se trouve le buste de Diane. — Le cabinet de travail dont on a respecté l'ordonnement général. — Une vitrine : quelques œuvres balzaciennes. La caftière-veilleuse dont Balzac se servait.

Les grèves : Les cheminots : quelques membres du comité se rendant à la réunion où a été décidé le principe de la grève générale des chemins de fer. — Grève des briquetiers à Villejuif : la machine que firent sauter les briquetiers, en utilisant la dynamite.

Manœuvres de dirigeables : manœuvres de dirigeables militaires à Issy-les-Moulineaux ; le départ des trois dirigeables « Zodiaca », « Colonel-Renard » et « Ville-de-Bruxelles ». — Le poète d'Annunzio et le général Roch suivant les manœuvres de dirigeables.

Les morts : Léopold Delisle, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur du Musée Condé à Chantilly, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé à Chantilly le 22 juillet.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

## MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée  
MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapiserie. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, argument de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la manière de peindre sur toiles gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martia, l'Enluminure, la Photographie, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES  
Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 Juillet.

Les avis de New-York étant toujours favorables notre marché a débuté très ferme.

La tendance s'est un peu alourdie en séance par suite de réalisations effectuées en vue de la réponse des primes de demain.

## INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

LUMIÈRE  
FORCE MOTRICE  
Lustrerie, appareillage, MOTEURS  
pour toutes industries

Lampes intensives de faible consommation 75 0/0 d'économie

## Jacques MISPOULIÉ

2, PLACE S'-MAURICE, CAHORS

à l'honneur d'informer le public, qu'en plus des articles d'éclairage au gaz qu'il a eu l'avantage de faire apprécier de nombreux clients, et des divers travaux de plomberie et zinguerie pour lesquels il est connu, il va installer un atelier avec magasin d'exposition d'articles pour éclairage et force motrice. On y trouvera un choix d'appareils de style et de série courante, à des prix très avantageux.

Sur demande, renseignements et devis

## LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

## MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 28 juillet 1910

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	REVENI	PRIX PAR 1/2 KILOG. (Les porcs se cotent au 10 k. poids vif.)		
			1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	1.455		0,86	0,82	0,74
Vaches.....	720	531	0,85	0,76	0,65
Taureaux....	258		0,72	0,68	0,60
Veaux.....	1.623	1.871	0,90	0,85	0,80
Moutons....	14.480	10.361	1,00	0,95	0,90
Porcs.....	5.574	2.342	0,63	0,58	0,57

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs, mauvaise sur les moutons, bonne sur les veaux et les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal peuvent être classées qu'un deuxième et troisième qualités.

La Rente française revient à 97,25.

Le Russe 3 0/0 1891 se retrouve à 79,55, le 1896 recule à 78,35, le 5 0/0 1906 progresse à 104,92, le 4 1/2 1909 à 99,95 et le Consolidé à 94,60.

L'Extérieure espagnole est en baisse à 94,65, le Turc s'avance à 95.

Nos Sociétés de Crédit restent soutenues. La Banque de Paris se négocie à 1797, le Comptoir d'Escompte à 843, le Crédit Lyonnais à 1422 et la Société Générale à 731.

Dans le groupe des chemins français le Lyon se traite à 1.285, le Nord à 1676, l'Orléans à 1.360, l'Est à 908 et l'Ouest à 940.

L'action de la Caisse des Radevances est ferme à 281,50.

L'Obligation Cherryvale Oklahoma s'inscrit à 442.

## SAVON « CONGO »

Blancheur Teint VICTOR VAISSIER

## OCCASION

A VENDRE un appareil photo 9x12, à plaques et à pellicules, lentille anastigmat.

S'adresser au BUREAU du JOURNAL.

## Horlogerie de précision - Bijouterie

### Magasin de confiance

## P. VERDIER

67, BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS

Corbeilles de mariages, Orfèvrerie Christofle  
Chronomètres VERDIER  
SEUL DÉPOSITAIRE DE LA MONTRE Just

justement réputée pour sa précision et son bon marché (Marque française)

Bronzes d'art, terres cuites, Sèvres fantaisie, Diamants, Pierres fines, Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis

Articles de grand luxe pour fumeur

Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux

A Cahors, Boulevard Gambetta en face l'Hôtel des Ambassadeurs

